




LE GRAND Parisien


78 | YVELINES

Météo
Vendredi 9 septembre 2022

Matin 15° 

Midi 20° 

Soir 6° 



Votre fait du jour

Les villes voisines de Disneyland se battent contre les meubles touristiques P. VI-VII

Transports
Ligne 4 : les premières rames sans chauffeur débarquent P. XII



78 | Le marchand ambulancier sévissait à l'arrière de son camion ou dans des campings, notamment en Gironde. Il est reconnu coupable pour des actes commis sur six victimes de moins de 15 ans.

Quinze ans de prison pour viols et agressions sexuelles sur mineurs

JULIE MÉNARD

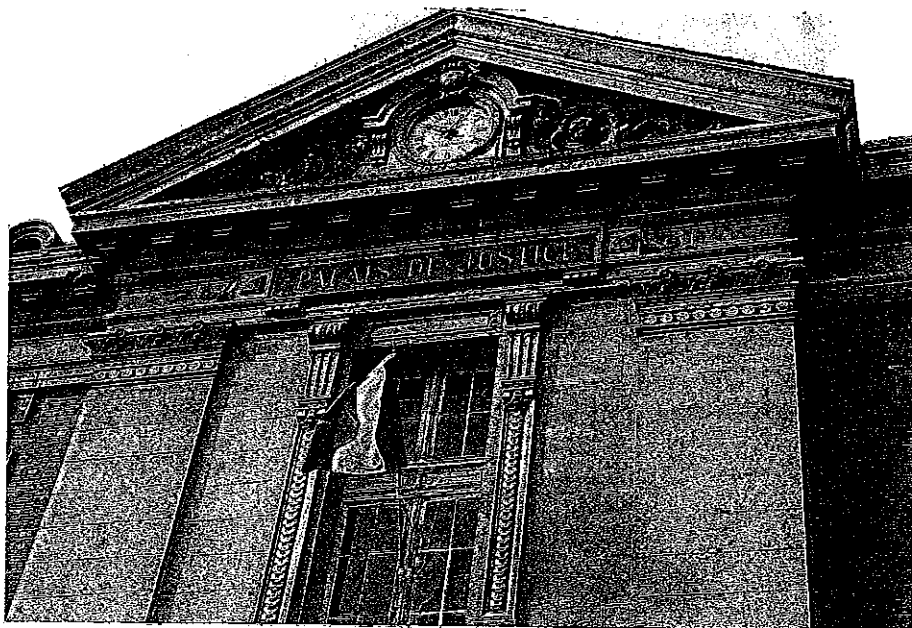
LE VIOLEUR d'enfants n'a eu de cesse de minimiser les faits. La cour criminelle de Versailles a condamné ce jeudi à quinze ans de réclusion criminelle un homme de 66 ans pour viols et attouchements sexuels sur des mineurs de moins de 15 ans. Malgré ses dénégations, les juges ont estimé coupable ce vendeur itinérant originaire des Yvelines, qui vivait dans son camion à Versailles et passait ses étés à fréquenter les marchés et les campings de Gironde.

C'est là qu'il a, entre 2002 et 2015, fait au moins six victimes. L'une d'elles n'avait que 11 ans lorsqu'elle a « consenti » à avoir des rapports sexuels avec cet ami qui avait gagné la confiance de sa famille au fil des années. Il avait alors 46 ans.

« Un procès de l'ignominie »

La peine prononcée est assortie de dix ans de sûreté, et s'accompagne de différentes mesures préventives, comme l'interdiction d'entrer en contact avec les victimes, une injonction de soins et de suivi sociojudiciaire ainsi que l'interdiction d'exercer une activité professionnelle ou bénévole en contact avec les enfants. La procureure de la République avait requis vingt ans au terme de plusieurs jours d'audience.

Les avocates des parties civiles estiment que ce verdict est « mesuré et satisfaisant », indiquent M^e Dixie Chaillé de Néré et M^e Julie Gabinski. « C'était un procès de l'ignominie, commente cette dernière. Il n'a pas été capable d'avoir de l'empathie ou de s'excuser auprès des victimes. C'est glaçant. Ce monsieur est dange-



Versailles. Le commerçant itinérant Jugé au tribunal de la Cité royale, qui vendait des vêtements pour enfants, gagnait la confiance des familles avant de s'attaquer aux mineurs, dans son camion ou sous une tente. Il a été condamné pour des faits survenus entre 2002 et 2015.

“
Ma mère buvait, mes parents s'embrouillaient. [...] Ça nous faisait du bien de partir de la maison, mais on savait ce qui allait se passer...”

UNE VICTIME, QUI AVAIT 8 ANS QUAND LES FAITS ONT COMMENCÉ

reux car il n'a pas de capacité de réflexion, même après deux ans et demi de détention provisoire.»

Pendant ces quatre jours d'audience, le sexagénaire ne reconnaissait qu'une partie des attouchements sexuels, mais pas les viols. « C'est vrai, je les ai embrassés et caressés du bout des doigts, elles m'ont embrassé le sexe, mais je ne les ai pas violées, je n'ai pas ce vice-là dans la tête, avait-il déclaré mardi après le témoignage de deux sœurs qui avaient 6 et 8 ans lorsque les agressions ont commencé. Sur le moment, il n'y avait que de la rigolade. »

La version des victimes était tout autre. « Dans la tente, il nous faisait regarder des films pornos, il me touchait, introduisait ses doigts et me demandait de lui faire des fellations, de l'embrasser, se souvient la cadette. Quand on voulait arrêter, lui voulait continuer. » L'agresseur leur offrait des cadeaux, en échange de leur silence. Certaines ont également évoqué des coups et des menaces.

« Il a détruit ma vie »

Dans le cas des deux sœurs, qui ont subi son emprise quatre étés de suite, il profitait de la confiance des parents et du contexte difficile dans lequel

elles évoluaient. « Ma mère buvait, mes parents s'embrouillaient, raconte l'aînée. Il proposait qu'on aille avec lui au camping, pour se libérer l'esprit. Ça nous faisait du bien de partir de la maison mais on savait ce qui allait se passer... Il a détruit ma vie. Il est fou, car il ne voit pas le mal qu'il fait. »

Son mode opératoire était toujours le même : à son stand de robes pour petites filles, sur les marchés estivaux, il gagnait jour après jour la confiance des familles. Parfois, les attouchements avaient lieu à l'arrière de son camion, alors que ses victimes essayaient un vêtement. Dans son ordinateur, les

“
C'est vrai, je les ai embrassées et caressées du bout des doigts, elles m'ont embrassé le sexe, mais je ne les ai pas violées, je n'ai pas ce vice-là dans la tête. Sur le moment, il n'y avait que de la rigolade.”

L'ACCUSÉ

enquêteurs ont retrouvé près de 10 000 clichés pédopornographiques.

De nombreuses photos de mineures ont été prises au Sénégal, où le sexagénaire se rendait chaque année. Il avait par ailleurs passé plusieurs semaines en détention dans ce pays en 2012, accusé de pédophilie, avant d'être finalement relâché. Mais les enquêteurs des Yvelines n'ont pas obtenu de commission rogatoire pour poursuivre leurs investigations là-bas. La cour criminelle de Versailles a donc prononcé l'acquiescement pour l'ensemble des accusations en dehors du territoire français. ■